

## Transcription de l'interview de Charles Goerens (Sanem, 28 septembre 2009)

**Légende:** Interview de Charles Goerens, député luxembourgeois de 1979 à 1994 et de 2004 à 2009, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de 1984 à 1994 et de 2004 à 2009, membre, de 1984 à 1994 et de 2004 à 2009, et président, de 1987 à 1990, de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense de 1999 à 2004 et membre du Parlement européen de 1982 à 1984, 1994 à 1999 et depuis 2009, réalisée par le Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE) le 28 septembre 2009 au siège du CVCE au château de Sanem. Conduit par Cédric Sangaletti, collaborateur scientifique au CVCE, l'entretien porte particulièrement sur les sujets suivants: le rôle, le fonctionnement et l'évolution de l'Assemblée de l'UEO après sa revitalisation de 1984, l'évolution de l'UEO et de son Assemblée après les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997), le fonctionnement institutionnel de l'UEO et le transfert des compétences vers l'Union européenne (1999-2000) et les opérations militaires menées par l'UEO.

**Source:** Interview de Charles Goerens / CHARLES GOERENS, Cédric Sangaletti, prise de vue : Alexandre Germain.- Sanem: CVCE [Prod.], 28.09.2009. CVCE, Sanem. - VIDEO (01:10:47, Couleur, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/transcription\\_de\\_l\\_interview\\_de\\_charles\\_goerens\\_sanem\\_28\\_septembre\\_2009-fr-73380cbe-6a38-43db-a7a0-6d91c34bfa51.html](http://www.cvce.eu/obj/transcription_de_l_interview_de_charles_goerens_sanem_28_septembre_2009-fr-73380cbe-6a38-43db-a7a0-6d91c34bfa51.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Transcription de l'interview de Charles Goerens (Sanem, 28 septembre 2009)

### Table des matières

1. Le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée de l'UEO après la revitalisation de 1984.....	1
2. L'évolution de l'UEO et les positions de son Assemblée après la revitalisation de 1984.....	5
3. L'évolution de l'UEO et de son Assemblée après les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997).....	9
4. Le fonctionnement institutionnel de l'UEO et le transfert des compétences vers l'Union européenne (1999-2000).....	10
5. Les organes subsidiaires de l'UEO.....	12
6. Les opérations militaires menées par l'UEO.....	13
7. L'UEO et son Assemblée, bilan et perspectives.....	15

### 1. Le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée de l'UEO après la revitalisation de 1984

[**Cédric Sangaletti**] Monsieur Goerens, bonjour.

[**Charles Goerens**] Bonjour.

[**Cédric Sangaletti**] Je vous remercie beaucoup de nous accorder cette interview, ce 28 septembre 2009, au château de Sanem, au Grand-Duché de Luxembourg. En juillet 1984, vous devenez pour la première fois, membre de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Depuis lors, vous y avez siégé près de quinze années et avez, notamment, présidé cette Assemblée de 1987 à 1990. Pourriez-vous, s'il-vous-plaît, nous expliquer quel rôle joue l'Assemblée au sein de l'UEO et quel sont ses principales compétences?

[**Charles Goerens**] Comme toute assemblée, elle a un double rôle de contrôle parlementaire et d'impulsion politique. J'ajouterais un troisième qui cadre assez bien avec l'esprit de l'époque, c'était l'interface entre l'opinion publique exacerbée par le déploiement des missiles Pershing, en réponse au déploiement des SS-20 russes. Donc, interface entre l'opinion publique et le Conseil des ministres.

[**Cédric Sangaletti**] Est-ce que ce rôle a évolué dans le temps?

[**Charles Goerens**] Bien entendu, les tensions ne sont plus les mêmes. Elles ont pratiquement disparu, la menace a complètement disparu. Enfin, la menace venant des pays de l'Est, du pacte de Varsovie. Avec la dissolution du Pacte de Varsovie on a eu affaire à une toute autre situation, mais tel n'était pas le cas en 1984, on était en pleine guerre froide.

[**Cédric Sangaletti**] Et au sein de l'Assemblée en quoi consiste exactement le travail d'un membre de l'Assemblée?

[**Charles Goerens**] Il doit s'exprimer dans le cadre d'une politique qui est assez fermée sur l'opinion publique. Donc l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale comble un déficit démocratique dans la mesure où elle essaie de donner un éclairage sur des choses qui relèvent, en principe, du domaine secret. Et je crois que l'Union européenne a contribué à briser des silences, à faire parler des ministres de la défense. D'ailleurs, c'est l'Assemblée par excellence où l'on obtient les meilleures informations sur la défense. Je mets tout le monde au défi qui douterait de cette affirmation.

[**Cédric Sangaletti**] Alors, le 27 octobre 1984, à Rome, les États membres décident de réactiver l'UEO. Quelles ont été les principales conséquences de cette revitalisation pour l'UEO et son Assemblée? Pensez-vous que l'Assemblée ait gagné en influence, voire en compétence?

[**Charles Goerens**] Au niveau des procédures, beaucoup a changé. Les ministres ont repris l'habitude de se rencontrer, tant au niveau des ministres des Affaires étrangères que des ministres de la Défense. Il y avait donc au moins deux réunions annuelles auxquelles étaient aussi plus au moins associés les représentants de l'Assemblée parlementaire, en principe après coup, mais aussi pendant les réunions, quand j'étais président de l'Assemblée j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les responsables de la Défense et des Affaires étrangères. Au niveau des procédures, donc, beaucoup a changé et au niveau politique aussi. L'Union de l'Europe occidentale, dont l'activité était tenue en veilleuse pendant des décennies, se voyait tout à coup découvrir un nouveau rôle. Un rôle qui était encore assez diffus au début du processus, mais qui par la suite a quand même pris des contours assez clairs pour déboucher finalement sur une identité européenne en matière de sécurité. Par les temps qui courent, et rien ne permet de remettre ça en question, l'UEO a contribué très largement à ce que l'Union européenne se dote d'une dimension européenne en matière de sécurité et de défense. L'acquis est considérable; les progrès ont été laborieux, néanmoins, sur une période de vingt ans, avec un certain recul, [SC01] des choses étonnantes se sont produites depuis la réactivation de l'Union de l'Europe occidentale en 1984.

[**Cédric Sangaletti**] Donc, dans cette déclaration, les États reconnaissent et encouragent à la pratique instaurée par l'Assemblée qui vise à élargir ses thèmes de discussion sur les questions de sécurité et de défense, sans se limiter au seul rapport annuel du Conseil. Quels ont été, en fait, les thèmes de discussion et les questions qui ont été abordées et qui ne l'étaient pas auparavant?

[**Charles Goerens**] À l'époque ce qui dérangeait c'était notamment l'évaluation de la menace. L'Assemblée faisait des rapports sur ladite menace et notamment en essayant de rendre le débat un peu plus objectif sur la menace émanant du Pacte de Varsovie et notamment de l'Union soviétique. Je me souviens le tollé auquel avait donné lieu un rapport de l'Assemblée notamment lorsqu'on avait essayé de relativiser un peu la puissance soviétique dans ce rapport. Pour le dire de façon très simple, il était question de qualifier une partie majeure de l'arsenal soviétique comme étant tout juste bon pour la ferraille. Et ça, ça a bien entendu donné lieu à des réactions assez virulentes de la part de certains membres du Conseil des ministres.

[**Cédric Sangaletti**] Alors justement, le document de 1984 sur la réforme institutionnelle préconise aussi le développement d'un dialogue entre l'Assemblée et le Conseil. Comment cela s'est concrétisé dans les faits?

[**Charles Goerens**] Comme j'ai eu l'occasion de présider l'Assemblée pendant trois ans, j'étais devenu témoin privilégié de l'évolution. En cette qualité, j'avais droit à des entretiens réguliers avec la présidence en exercice du Conseil. Mon premier interlocuteur, chronologiquement parlant, était l'ancien ministre néerlandais des Affaires étrangères, son ministre de la Défense, qui fut ensuite secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale. J'ai eu des rapports extrêmement francs. Bien entendu, ma base de discussion c'étaient les décisions, telles qu'arrêtées, les délibérations de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Et sur cette base, on avait droit à des échanges extrêmement intéressants, fructueux et j'avais le privilège de pouvoir le faire pendant la période la plus intéressante de l'Union de l'Europe occidentale. C'était encore en pleine guerre froide, mais avec les premiers signes perceptibles de détente émanant de Moscou. Gorbatchev était la personnalité, au plan international, qui donnait le la en matière de négociation sur le désarmement. Nous avons pu établir des premiers contacts avec les autorités soviétiques à l'époque. Ce qui est très cocasse, c'est qu'il était plus facile d'établir des contacts réguliers avec les membres du Soviet suprême pendant l'existence de l'Union soviétique qu'après la dissolution du Pacte de Varsovie, la disparition de l'Union soviétique. Avec la Douma il était plus difficile après d'établir des contacts réguliers. Je me félicite des contacts qu'on a pu avoir et de la qualité des contacts qu'on a pu avoir avec les autorités soviétiques. Il y avait, notamment, Dobrinine, Mendelevich. C'étaient des membres du bureau politique du parti communiste de l'Union soviétique. On les rencontrait régulièrement à l'Ambassade de l'Union soviétique à Paris et avec un recul je dois leur rendre hommage pour nous avoir dit la vérité sur le dossier en matière de désarmement. En tout cas, rien ne me permet d'affirmer qu'ils nous auraient menti.

[**Cédric Sangaletti**] En 1984 les États membres de l'UEO préconisent le développement des dialogues entre l'Assemblée de l'UEO et d'autres institutions parlementaires nationales ou internationales. Comment cela s'est-il concrétisé?

[**Charles Goerens**] On a eu des échanges plus ou moins réguliers avec des représentants du Congrès américain, notamment, ça s'inscrit dans des rapports réguliers, ce qui est important. Ensuite, des parlementaires de l'OTAN ont toujours été reçus aux séances plénières comme observateurs. Il y a aussi eu des contacts avec le Soviet suprême qui se sont développés à la suite d'une démarche que nous avons faite à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale en 1989, si ma mémoire est exacte, et voilà, des contacts réguliers avec des instances parlementaires supranationales ou aussi avec des instances parlementaires au niveau bilatéral.

Ça s'est bien développé, je ne puis que me féliciter de la qualité des échanges que nous avons eus avec, notamment, des experts soviétiques. Au niveau de la sécurité européenne, l'Assemblée, bien entendu, depuis toujours, défend l'identité européenne en matière de sécurité, ce qui ne devrait pas la priver de porter un regard plus large sur le reste de l'Europe. On ne peut pas concevoir la sécurité européenne sans prendre en considération les intérêts russes en matière de sécurité, sans prendre en considération les intérêts des États successeurs de l'Union soviétique, sans prendre en considération la dimension terroriste, donc tout nous invite à dialoguer avec les autres.

[**Cédric Sangaletti**] À cette époque, donc les années 1984[[SCO2](#)], par rapport à la Communauté européenne, quels étaient les atouts de l'UEO pour mettre en place une politique de sécurité et de défense proprement européenne?

[**Charles Goerens**] C'était avant tout le traité. Le traité avec son article IV qui établit des liens très forts avec l'OTAN, l'article V qui est quand même très original, dans la mesure où il définit le *casus*

*belli* et la réaction qu'on doit au *casus belli*, notamment, par l'assistance mutuelle obligatoire en cas d'agression d'un pays membre, d'un État membre de l'Union de l'Europe occidentale par une puissance extérieure. Et aussi l'article VIII(3) qui permettait déjà des opérations dans le hors-zone, ce que l'OTAN ne pouvait pas faire. Elle était cantonnée, ce qui était absolument responsable, mais toujours est-il que l'article VIII(3) permettait des actions, permet encore des actions, qui vont au-delà des stipulations du traité de Washington. Aussi, faut-il insister sur la différence qu'il y a entre l'article V du traité de Bruxelles modifié et l'article 5 du traité de Washington. L'article 5 du traité de Washington prévoit aussi une clause d'assistance mutuelle, celle-ci, toutefois, n'est pas obligatoire. Ce qui est obligatoire c'est le dialogue, mais l'action en tant que telle n'est pas affirmée de façon aussi contraignante par l'article 5 du traité de Washington, ce qui est tout autre dans le traité de Bruxelles modifié, où l'assistance mutuelle est obligatoire. Personne, sauf à enfreindre les dispositions du traité de Bruxelles modifié, ne pouvait s'y soustraire. Ce qui avait un très grand avantage, ça renforçait, ça renforçait la crédibilité dont jouissait d'ores et déjà la France dans le dispositif de sécurité et de défense ouest-européen. Je me réfère à un entretien qu'avaient madame Thatcher et François Mitterrand en marge d'un Conseil européen, notamment sur la question de savoir ce que ferait la France en cas d'attaque d'un pays européen, ouest-européen, par l'Union soviétique. Sur ce, François Mitterrand répondit très clairement: «Et bien Madame, nous resterions fidèles à nos engagements.» Et les engagements, notamment, sont aussi et avant tout l'article V du traité de Bruxelles modifié. Ce qui ajoutait une crédibilité extraordinaire au dispositif de sécurité prévu par le traité de Bruxelles modifié.

[**Cédric Sangaletti**] Alors, vous avez parlé des opinions publiques, alors justement, la déclaration de Rome de 1984 appelle également l'Assemblée à consolider parmi les opinions publiques d'Europe occidentale le consensus sur les politiques menées en matière de sécurité et de défense. Alors, à cette époque, dans de nombreux pays ouest-européens, opinion publique et gouvernement s'opposent sur la question des euromissiles. Quelle était la position de l'Assemblée et quel rôle a-t-elle joué?

[**Charles Goerens**] L'Assemblée, au fil des ans, a réussi à encourager le processus de désarmement, ce qui n'était pas une mince affaire. Les lectures de la situation variaient d'un pays à l'autre, d'un parlementaire à l'autre, mais finalement, c'est l'Union de l'Europe occidentale qui a, dans son Assemblée, au niveau de son Assemblée, qui a encouragé les grandes puissances à procéder au désarmement nucléaire, au désarmement des missiles, tel que nous l'avons vu au milieu des années 80, où les négociations ont commencé et finalement, je crois qu'on s'est inscrit dans un développement très responsable qui a aussi été en ligne, si je puis m'exprimer ainsi, avec la doctrine Harmel. Détermination et détente. Les deux éléments se tenaient toujours la balance. Ça expliquait aussi les tensions et notamment des discussions assez animées, voire virulentes, au sein de l'Assemblée, mais finalement c'est la majorité qui l'emporte et qui fait en sorte qu'une assemblée arrête une décision. Et moi j'étais dépositaire de cette volonté de participer au désarmement en tant que président de l'Assemblée et voilà, on a, nous avons pesé de tout notre poids. Pas de façon contraignante, mais de façon, dirais-je, quand même indirecte. L'influence d'une assemblée qui n'a pas de fonction législative est constituée par la force de son argumentation.

[**Cédric Sangaletti**] Alors, le 1<sup>er</sup> juin 1987 vous devenez président de l'Assemblée de l'UEO, poste que vous occuperez jusqu'en 1990. Pourriez-vous nous décrire le rôle du président d'une part au sein de l'Assemblée, d'autre part vis-à-vis du Conseil des ministres de l'UEO et du secrétariat général de l'UEO?

[**Charles Goerens**] Au sein de l'Assemblée, il y a d'abord le rôle classique de tout président, c'est d'organiser les débats, de faire en sorte que les débats puissent avoir lieu, que tout se passe dans les

meilleures conditions possibles. Politiquement parlant, le président de l'Assemblée assure aussi l'intérim entre deux sessions plénières. Il y a deux sessions plénières par an, mais entre temps, il y a quand même des choses qui se passent. On ne peut pas rester muet dès lors que des situations se produisent dans le monde et attendre que les événements se produisent lorsque ça coïncide avec une réunion, une session de l'Assemblée parlementaire. Là, l'intérim est assuré sous l'impulsion du président par la conférence des présidents. Avant, c'était le comité des présidents, ça s'appelait le comité des présidents à l'époque. Voilà, il y a donc un intérim à assurer, il y a un message à porter, il y a des négociations à mener avec le Conseil, notamment, il y avait toujours cette querelle budgétaire. Le Conseil qui était plutôt avare sur les fonds à accorder à l'Union européenne, d'ailleurs, je n'abordais toujours qu'en filigrane les problèmes budgétaires parce qu'ils étaient tellement lassants et embêtants et pesants sur les discussions que j'avais avec mes interlocuteurs, alors qu'il y allait à l'époque du désarmement, de l'avenir de la défense européenne, donc des choses autrement plus importantes que des aspects qui relèvent plutôt de l'organisation interne d'une organisation.

[**Cédric Sangaletti**] Et quelle expérience retirez-vous personnellement de votre mandat présidentiel?

[**Charles Goerens**] Ben, c'était une époque fascinante. On n'a plus rien vu de tel depuis lors. Tous les espoirs étaient permis. Il y avait une volonté de participer au dialogue avec le Conseil des ministres sur ces questions notamment. Une volonté d'aller de l'avant, une volonté de tirer un gros trait sous la guerre froide. On était nombreux à y croire et, finalement, nous avons obtenu gain de cause. Le cours des choses, nous le devons bien entendu, notamment, à la détermination de l'Occident de se défendre, on ne laissait pas planer le moindre doute sur cette détermination et aussi à la volonté de détente. Et je crois qu'il faut après coup rendre aussi hommage à la politique des petits pas qui a finalement permis le dégel du milieu des années 80. Et il faut aussi rendre hommage à certains anciens dirigeants communistes, dont notamment Gorbatchev, ou d'autres dirigeants des pays de la partie orientale de l'Europe qui, finalement, ont permis à ce que l'évolution d'après la chute du mur de Berlin ait pu se faire sans effusion de sang. Donc, tout cela a contribué au monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Nous sommes parfois trop blasés pour en reconnaître encore les aspects positifs.

## 2. L'évolution de l'UEO et les positions de son Assemblée après la revitalisation de 1984

[**Cédric Sangaletti**] Le 27 octobre 1987, le Conseil des ministres de l'UEO adopte à La Haye la plateforme sur les intérêts européens en matière de sécurité. En faisant référence à l'Acte unique cette plate-forme établit en filigrane un parallèle entre l'UEO et la coopération politique européenne. L'Assemblée de l'UEO voyait-elle là déjà la possibilité d'un futur transfert des questions de sécurité et de défense vers l'Europe des Douze et par voie de conséquence vers le Parlement européen?

[**Charles Goerens**] Certains le redoutaient, d'autres, dont je suis et dont j'étais, l'espéraient. En effet, la plate-forme de La Haye elle fera date dans l'histoire de la défense européenne parce qu'elle jette les premières bases, elle cherche un rapprochement avec l'Union européenne, elle développe une quasi-théorie d'élargissement de l'Union d'Europe occidentale. Il était bien entendu illusoire de tabler sur une adhésion de tous les États membres de l'Union européenne, au principe de l'Union de l'Europe occidentale prévu par le traité, notamment l'article V. L'Irlande avec sa neutralité, n'était pas partie prenante. Par contre, dans une Europe où tout le monde n'est pas prêt de faire les mêmes pas dans la

même direction, laissons au moins avancer ceux qui ont suffisamment d'intérêts communs et suffisamment de visions communes pour le faire. La plate-forme de La Haye a permis de ce faire et qui plus est, elle a réconcilié le politique avec le nucléaire. C'est extrêmement important parce qu'on a précisé, notamment la teneur de l'article V en mettant en exergue notamment l'apport britannique et français dans le domaine nucléaire pour rendre plus crédible la dissuasion nucléaire dans son ensemble. Ça c'était bien entendu... il faut le replacer dans le contexte de la guerre froide, et c'était la manifestation d'une très grande volonté politique pour dire: «Voilà, on dissuade, on est prêt à aller jusqu'au bout.» Tout en, enfin, sous-entendu que, l'arme nucléaire devait rester une arme de non emploi. Mais c'est la dissuasion par constat qui a finalement conféré le respect réservé au dispositif de dissuasion nucléaire transatlantique. Bien entendu, le dispositif nucléaire américain était largement suffisant pour détruire plusieurs fois le monde, mais ce qui laissait encore planer un doute sur la volonté éventuelle des États-Unis de venir au secours des Européens en cas de conflit était plutôt rassuré par la mise en exergue notamment de l'apport français et britannique en la matière. Je crois que c'est un point important et la plate-forme de La Haye a finalement été saluée par l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale qui de par sa composition comprenant des communistes, des socialistes, des libéraux, des démocrates-chrétiens a quand même eu une majorité très large pour supporter ce mouvement.

[**Cédric Sangaletti**] À l'époque, quelle relation entretenaient les deux Assemblées, donc le Parlement européen et l'Assemblée de l'UEO?

[**Charles Goerens**] Oui, c'est l'autre aspect de votre question. Les rapports étaient toujours marqués par la méfiance et d'ailleurs ils le sont encore aujourd'hui. Il y avait toujours de la part des parlementaires européens quelque chose que je qualifierai d'impérialisme institutionnel. Donc, il y avait une agressivité vis-à-vis des parlementaires de l'Union d'Europe occidentale qui eux défendaient jalousement leurs prérogatives fortement ancrées dans le traité. Dans le traité de Rome il n'y avait rien de tel. Il y avait quelques vagues par la suite, il y a eu quelques annonces plutôt diffuses laissant miroiter une vocation de l'Europe à se doter d'une dimension de défense, mais ce n'était pas suffisamment précis pour asseoir des prérogatives parlementaires de l'Assemblée européenne dessus. Donc, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale se considérait toujours comme la seule défenderesse des droits parlementaires en la matière. J'ai trouvé ces discussions assez stériles et essayé à mon tour de détendre un peu la situation qui était largement détendue au plan politique et militaire. Il fallait aussi la détendre au niveau des rapports ayant marqué les relations entre l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et le Parlement européen. Je crois que finalement, Leo Tindemans, ancien ministre belge des Affaires étrangères, ancien président du Conseil des ministres de l'Union d'Europe occidentale, ancien parlementaire européen, avait rédigé en sa qualité de membre de la sous-commission de défense et membre de la commission des affaires étrangères du Parlement européen, un rapport sur les relations en disant: «Voilà, dans tout aspect relevant de la sécurité européenne il y a des points qui touchent plutôt la défense, d'autres des domaines qui sont plutôt de la compétence du Parlement européen, alors faisons en sorte qu'il y ait des échanges réguliers entre les deux Assemblées sur des points précis. On pourrait s'imaginer le Parlement européen associant un membre de l'Assemblée de l'Union européenne[[SCO3](#)] pour finaliser un rapport présenté devant le Parlement européen et vice-versa.» Je crois que finalement c'est le bon sens qui l'a emporté. Pas toujours. L'histoire n'est pas terminée. La querelle persiste en attendant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, je crois qu'il faut rendre hommage à tout ce qu'a fait l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. J'espère que son acquis mettra en garde quiconque voudrait changer les choses. Si on veut changer les choses, il faut avoir un produit de substitution qui soit meilleur que le présent. Je doute fort que l'on puisse trouver mieux que ce qui existe maintenant. Ce qu'il faut faire aussi, c'est faire en sorte qu'il n'y ait pas de vide au plan du contrôle parlementaire, qu'il n'y ait pas de déficit démocratique. Le Parlement européen voit ses compétences s'accroître de traité en traité. Néanmoins, le dispositif, notamment pour ce qui est du contrôle parlementaire, reste

très insatisfaisant. J'ai pu assister à des réunions au Parlement européen portant sur les questions de défense, donc je peux donc comparer: le niveau des discussions, la valeur des débats. Je persiste à croire que rien ne permet d'affirmer qu'on trouve mieux en dehors de l'enceinte de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. C'est bien entendu dû aux méthodes de travail développées par cette Assemblée, à sa manière de rechercher et aussi à sa capacité de mettre parfois les gouvernements au pied du mur.

[**Cédric Sangaletti**] Selon vous, peut-on considérer cette plate-forme comme une première tentative de créer un véritable pilier européen au sein de l'OTAN?

[**Charles Goerens**] Kennedy avait déjà parlé du pilier européen au sein de l'OTAN. Toujours est-il que l'OTAN est une alliance, une alliance qui est basée théoriquement sur le principe d'égalité statutaire de tous les États membres. Donc: oui, il faut une affirmation européenne au sein de l'Alliance atlantique; non, il ne faut pas se couper de nos partenaires d'Outre-Atlantique, des États-Unis, et aussi, on a parfois tendance à l'oublier, du Canada qui joue quand même un rôle très important dans le développement de l'OTAN. Ce que je regrette un peu, c'est que l'Europe n'est pas toujours consciente du poids qu'elle peut exercer sur le devenir des choses. Personnellement, je suis d'avis qu'on a raté une occasion unique, entre le 20 novembre 2008 et le 20 janvier 2009, donc entre l'élection du président des États-Unis et son intronisation. C'est à ce moment-là que l'Europe aurait dû affirmer ses *desiderata* en matière de développement des relations transatlantiques. Elle ne l'a pas fait. Tout le monde dit: «On va attendre ce que va dire Obama.» C'est trop tard! Il faut le dire avant.

[**Cédric Sangaletti**] En 1987 débute la querelle entre le Royaume-Uni et la France sur le transfert du siège de l'UEO de Londres vers Bruxelles, notamment pour se rapprocher du siège de l'OTAN. Comment l'Assemblée de l'UEO, qui siège toujours à Paris, a-t-elle accueilli cette idée?

[**Charles Goerens**] Ce n'est pas le drame qui restera le plus gravé dans ma mémoire. Ça n'a pas donné lieu à des efforts himalayens de part et d'autre. Toutes les discussions sur le siège sont des discussions fort délicates. Bien entendu, le secrétariat général de l'Union de l'Europe occidentale s'est rapproché de l'OTAN, mais s'est aussi rapproché de l'Union européenne. Alors, avec un recul de quelques décennies, je crois que c'était une bonne décision. Le centre de gravité politique et aussi de la défense est à Bruxelles, donc, quoi de plus logique que d'y installer tout ce qui a trait au vrai centre de décision politique. Que l'Assemblée reste à Paris est une bonne chose. Je crois qu'il y a aussi tout un petit monde qui tourne autour d'une organisation. J'ai assisté au démantèlement de l'agence de contrôle des armements, ça c'est un drame humain pour chaque personne concernée par la fin d'une entreprise, par la fin d'une organisation. Et pour ce qui est du déménagement aussi, chaque déplacement c'est un déracinement d'une personne qui avait projeté de faire sa vie ailleurs.

[**Cédric Sangaletti**] Donc la France était très réticente à ce transfert de siège, en fait, tous les autres pays de l'UEO étaient pour et la France a quand même essayé de freiner. Comment a-t-on géré ça à l'intérieur de l'UEO?

[**Charles Goerens**] La France a eu quelque chose de très prestigieux à la place du démantèlement de l'agence de contrôle des armements. Je suis à l'origine de ce compromis avec Roland Dumas. J'étais allé le voir pour lui dire: «Voilà, qu'est-ce qu'on fait à la place de l'agence de contrôle des armements?» Et on s'est mis d'accord pour mettre à la place l'Institut d'études de sécurité qui est

attaché au service de Solana et qui fait un excellent travail.

[**Cédric Sangaletti**] Qui se trouve, d'ailleurs, à côté de l'Assemblée.

[**Charles Goerens**] Tout à fait!

[**Cédric Sangaletti**] Alors, le premier élargissement de l'UEO depuis 1954 n'intervient qu'en 1990 avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps et quelle était la position de l'Assemblée face à cet élargissement?

[**Charles Goerens**] L'Espagne et le Portugal ne pouvaient pas adhérer avant parce qu'ils venaient de sortir de dictatures fascistes. Ces deux pays devaient respecter l'acquis de l'Union européenne et aussi l'acquis de l'Union de l'Europe occidentale. Ils voulaient s'intégrer dans toutes les dimensions du processus d'intégration européenne. C'est la raison pour laquelle il y avait une nette volonté de la part de l'Espagne et du Portugal de rejoindre l'Union de l'Europe occidentale. L'Assemblée a été le moteur politique de cette adhésion. D'ailleurs mon premier voyage officiel que j'ai fait en tant que président de l'Assemblée, c'était au Portugal et puis en Espagne, notamment, pour appuyer politiquement le processus de rapprochement entre ces deux pays et l'Union de l'Europe occidentale. C'étaient deux élèves modèles. L'entreprise a été couronnée de succès. Je n'irais pas jusqu'à dire que l'Assemblée ait été la seule responsable, mais l'Assemblée y a apporté une large part, dans le processus de rapprochement.

[**Cédric Sangaletti**] Est-ce que d'autres pays avaient posé leur candidature? À la même époque?

[**Charles Goerens**] Pas de façon officielle, mais de façon officieuse. J'étais notamment dépositaire de *desiderata* de la Turquie qui voulait à tout prix aussi se rapprocher des pays européens. Notamment, il était question notamment d'adhérer à l'Union de l'Europe occidentale. Je crois qu'on a bien fait de ne pas le faire parce que les voisins immédiats de la Turquie, enfin, c'est l'Iran, c'est l'Irak, c'est toute une région en pleine effervescence, et faire cela sans réflexion profonde, c'est un peu l'aventure. Je crois qu'on a bien fait de l'éviter. Ce qui fonde la crédibilité d'une organisation c'est, en temps de paix, son traité; mais sa détermination, le cas échéant, de se défendre. Je crois qu'en faisant adhérer la Turquie, l'Union de l'Europe occidentale aurait accepté un morceau trop gros à avaler. Il y a eu la Grèce ensuite. Là, on a entamé quelque peu l'économie de l'article V du traité de Bruxelles modifié, notamment à cause des relations un peu particulières entre la Turquie et la Grèce. Et il était, et il reste inconcevable que deux membres de l'Alliance atlantique se disputent au point d'invoquer l'article V du traité de Bruxelles modifié ou l'article 5 du traité de Washington. Cette situation-là serait ingérable et on a fait adhérer la Grèce en acceptant d'entamer légèrement la substance de l'article V.

[**Cédric Sangaletti**] À la fin de votre présidence en 1990, vous restez membre de l'Assemblée de l'UEO jusqu'en 2004. Le 26 mars 1991 vous présentez, au nom de la commission politique de l'Assemblée, un rapport sur le projet de révision du traité de Bruxelles modifié. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer quelles principales modifications proposait ce projet?

[**Charles Goerens**] Il ne faut pas surestimer l'importance de ce rapport parce qu'il se prononce pour l'essentiel sur le maintien des articles IV, V et VIII et en fait la seule proposition de modification

portait sur l'entrée en vigueur du traité de Bruxelles modifié. J'ajoute qu'il y a une clause de dénonciation du traité qui peut se matérialiser au bout d'une période de 50 ans. Donc, en 1991 on s'était dit: «Est-ce que les 50 ans sont à compter à partir de 1948 ou à partir de 1954?» Deux cas d'école s'affrontaient sur la question de savoir si 1954 a été un nouveau traité ou non. Première école de pensée: c'est le traité de 1948. Deuxième: traité de 1954 parce que les modifications ont été telles que l'on peut même parler d'un nouveau traité. Il y a eu aussi une arrière-pensée de l'Assemblée de maintenir le traité parce que le mettre à la disposition six ans plus tôt, dès lors que les acquis ne sont pas encore suffisamment consolidés, aurait quand même constitué une petite aventure. Toujours est-il qu'aujourd'hui, cinq ans après 2004, donc échéance supposée par l'Assemblée de pouvoir dénoncer le traité, est déjà dépassée de cinq ans et je crois que [37:16] ça va encore rester. Je crois que personne n'est prêt à renoncer à l'article V du traité de Bruxelles modifié. Ce qui restera, lorsqu'on aura tout oublié, c'est l'article V, peut-être l'article VIII(3) qui pourrait un jour être repris par l'Union européenne. Néanmoins, je crois que l'Assemblée, ce faisant, a fait la juste part des choses en disant ce qui était essentiel et je crois que pour sauvegarder l'essentiel elle a bien fait de proposer le début du comptage des cinquante années à partir de 1954.

### **3. L'évolution de l'UEO et de son Assemblée après les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997)**

[**Cédric Sangaletti**] S'agissant des rapports entre l'UEO et l'OTAN, plusieurs lectures peuvent être faites de la déclaration de Maastricht de 1991. D'une part, la volonté de conformer la politique de défense de l'UEO avec celle de l'OTAN, d'autre part, le désir de créer un caucus européen au sein de l'OTAN par le biais de l'UEO. Quelle est votre lecture?

[**Charles Goerens**] Ma conviction c'est que sans l'OTAN on ne peut pas concevoir la sécurité européenne. Je crois qu'il faut en être conscient. Donc, tout ce que peut faire l'Europe c'est apporter sa contribution qui doit être réelle, mais s'agissant de l'Europe, les États-Unis et le Canada sont aussi une réalité européenne. D'ailleurs, les États-Unis ont été membres à part entière de la conférence européenne sur la sécurité et la coopération qui a finalement contribué à accélérer un peu le dégel Est-Ouest. Donc, on ne peut pas considérer la sécurité européenne sans l'apport de nos partenaires d'outre-Atlantique. Il faut en être conscient, donc il ne faut pas aller pousser la discussion jusqu'à thématiser, en fait, la sécession au sein de l'Alliance. Ça, ce serait absurde.

[**Cédric Sangaletti**] La déclaration des membres de l'UEO faite à Maastricht en 1991, puis la déclaration de Kirchberg en 1994 ouvrent la voie à de nouveaux statuts pour l'adhésion à l'UEO: les observateurs, les membres associés et les associés partenaires. Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients de ces innovations?

[**Charles Goerens**] Un seul avantage c'est de pouvoir associer un maximum de monde. Tout ce qui touche à notre sécurité touche aussi à la sécurité des autres. Je crois qu'on a bien fait d'associer tous les autres pays. Après la disparition du rideau de fer, après la chute du mur de Berlin, après l'explosion des nationalismes dans les pays de l'Est, il était important de donner un point d'ancrage aux nouvelles démocraties et je crois que l'UEO, ce faisant, a apporté son grain de sel.

[**Cédric Sangaletti**] Le traité d'Amsterdam de 1997 offre à l'UE la possibilité de conduire les missions de Petersberg tout en envisageant une éventuelle intégration de l'UEO à l'Union européenne. À l'époque, vous êtes député au Parlement européen depuis trois ans. Quel était alors votre sentiment par rapport à ces innovations et avec le recul, portez-vous toujours le même jugement?

[**Charles Goerens**] À l'époque j'étais partisan de donner une dimension de défense à l'Union européenne, c'était ma conviction déjà avant. J'avais l'occasion au Parlement européen de l'affirmer publiquement, aussi me semble-t-il judicieux d'insister sur le travail préparatoire fait par l'Union européenne [SCOs], dans la mesure où l'Union européenne voulait phagocyter, passez-moi l'expression, l'Union de l'Europe occidentale. C'était le meilleur compliment que l'on pouvait faire au travail fait par l'Union de l'Europe occidentale jusque-là. Parce que si le travail n'avait pas été bien fait, je crois que tout le monde aurait pu résister à la tentation de s'arroger ce joyau qui a fait un travail préparatoire indispensable au façonnement de l'Union européenne telle que nous la connaissons depuis le traité de Maastricht, depuis le traité de Nice et cela est encore renforcé par le traité constitutionnel ou le projet de traité constitutionnel qui finalement ressemble comme deux gouttes d'eau au traité de Lisbonne.

#### **4. Le fonctionnement institutionnel de l'UEO et le transfert des compétences vers l'Union européenne (1999-2000)**

[**Cédric Sangaletti**] En 1999 vous devenez ministre de la Défense. Durant le second semestre de l'année le Luxembourg assume la présidence du Conseil de l'UEO. Comment le gouvernement luxembourgeois et vous plus particulièrement avez géré cette présidence?

[**Charles Goerens**] Tout nous invitait à préparer la reprise progressive de la dimension opérationnelle par l'Union européenne. C'est tout ce qu'il y a à dire à ce propos. Et finalement, de fil en aiguille, il y a des systèmes de consultation entre l'Alliance atlantique, entre l'OTAN et l'Union européenne qui se sont établis, mais tout cela s'est basé sur l'acquis développé par l'Union de l'Europe occidentale au cours des temps, au fil des temps et je crois que c'était une bonne décision de ce faire parce qu'entre-temps, il y a des procédures clairement établies au sein de l'Union européenne, les progrès depuis ont été étonnants. Il y a un début de planification au sein de l'Union européenne. Il y a une série d'actions et d'opérations faites par un ou plusieurs États européens qui ensuite sont endossées par l'Union européenne. Je crois que les décisions qui ont été prises depuis 1999 ont été à l'origine d'un progrès réel. L'Europe, aujourd'hui, au plan de la défense, est devenue une réalité. Elle reste très largement tributaire de l'OTAN, ce qui a été documenté par les accords de Berlin plus et ça va encore rester le cas pendant de longues années pour la simple raison que l'Union européenne dans le domaine de la défense et l'OTAN sont absolument complémentaires. D'ailleurs l'OTAN reste le fondement de la défense européenne.

[**Cédric Sangaletti**] Donc, comme vous le disiez, entre 1999 et 2000, trois Conseils des ministres de l'UEO, donc tenus à Luxembourg, ensuite Porto et puis Marseille, vont décider du transfert d'un certain nombre d'organes et de compétences au profit de l'Union européenne. Quelle était la position du gouvernement luxembourgeois sur ce transfert et quelle était votre opinion personnelle sur la

question?

[**Charles Goerens**] Il ne faut pas surestimer le poids du Luxembourg dans les questions de défense. Si on peut apporter une contribution pour encourager et favoriser le processus d'intégration on le fait. Telle a été notre attitude. Nous ne voulons jamais être, comment dirais-je, attrapés en défaut de solidarité. Et c'est cet esprit qui a toujours dicté les positions luxembourgeoises en la matière.

[**Cédric Sangaletti**] Le fait d'avoir été membre de l'Assemblée de l'UEO a-t-il influencé votre vision des choses lorsque vous étiez ministre de la Défense du Luxembourg de 1999 à 2004?

[**Charles Goerens**] Oui, dans un point précis. Ce qui m'a toujours choqué, c'est que l'Union européenne, avec toutes les modifications qui ont été apportées au traité, est incapable d'asseoir sa sécurité dans ce qu'il est convenu d'appeler le caractère indivisible de la sécurité, de la solidarité. Dix pays sont attachés à l'article V du traité de Bruxelles modifié. Il y a plusieurs pays neutres qui n'en veulent pas, mais dès lors qu'il s'agit d'opérations dans le [SCO6] hors-zone, pratiquement tout le monde est d'accord, mais pour ce qui est de la défense – cas bien théorique parce que je ne vois pas de menace peser sur un quelconque État membre de l'Union européenne – mais pour le cas théorique, il n'y a pas de concept bien ancré dans le traité. On a beau affirmer que l'OTAN reste le fondement de la défense européenne. C'est vrai! Mais est-ce qu'on pourrait concevoir que la Suède ne serait pas défendue par les autres pays de l'Union européenne en cas d'attaque territoriale par une puissance externe? Personnellement, je ne peux pas le concevoir. Donc, ce qu'on ne peut pas concevoir, néanmoins n'a pas encore trouvé son pendant dans les traités sur l'Union européenne. La neutralité, d'ailleurs, est un concept qui de mon point de vue appartient au passé. On peut très bien assumer une mission de médiation dans un conflit même si on n'est pas neutre. Je pense notamment à la Norvège qui a bien entendu été à l'origine du processus d'Oslo, de paix au Moyen-Orient. Ce qu'il faut en la matière, c'est d'avoir une équidistance entre les parties en conflit et c'est sur cela plutôt que sur une neutralité que se base la crédibilité d'un médiateur dans une situation donnée. Mais, moi je reste toujours sur ma faim pour ce qui est de l'affirmation des 27 États membres en matière d'assistance mutuelle en cas de conflit. Bien entendu, il y a une disposition d'assistance mutuelle pour ce qui est d'une attaque terroriste, mais ça ne va pas aussi loin que la défense territoriale qui reste quand même un acquis très solide au niveau des dix pays qui sont liés par le traité de Bruxelles modifié, et notamment son article V. D'ailleurs, je suis persuadé que toute entité politique ne pourra durer dans le long terme que si elle dispose d'un concept clair en matière de défense.

[**Cédric Sangaletti**] En 2004, après avoir été ministre de la Défense depuis 1999 vous redevenez membre de l'Assemblée de l'UEO. Comment se déroulent alors les contacts entre l'Assemblée et le Conseil de l'UEO, notamment depuis que ce dernier ne se réunit plus au niveau ministériel?

[**Charles Goerens**] Les contacts... Bon, il y a encore des contacts avec les ministres à l'Assemblée en séance plénière. On a encore l'occasion de poser des questions aux ministres. C'est en principe le ministre de la Défense qui vient s'exprimer devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale à Paris. Outre ces contacts qui donnent l'occasion aux députés de poser des questions directement au ministre il y a aussi, entre deux sessions plénières, le moyen de rencontrer le Conseil, donc au niveau des ambassadeurs. Et là, je dois vous dire, qu'on a toujours droit à une qualité d'échanges exceptionnelle, une qualité exceptionnelle.

[**Cédric Sangaletti**] Les ambassadeurs qui sont en même temps membres du comité politique et de

sécurité de l'Union européenne.

[**Charles Goerens**] Voilà. Exactement. Personnellement, comme je serai privé de ces contacts, je crois qu'il y aura là une lacune, de mon point de vue, pour ce qui est de ma formation, la formation de mes idées à propos de la défense. Il y aura une sérieuse lacune du fait d'être privé de ces contacts parce qu'ils sont, je tiens à le préciser, d'une qualité exceptionnelle.

## 5. Les organes subsidiaires de l'UEO

[**Cédric Sangaletti**] Comme ministre de la Défense, vous avez participé aux réunions du Groupe Armement de l'Europe occidentale. Quelles étaient les principales missions de ce groupe?

[**Charles Goerens**] Les missions de ce groupe sont en fait la promotion de la coopération en matière d'armement. Je crois que l'Europe, à l'époque et même aujourd'hui, n'est pas encore arrivée au niveau de l'économie d'échelle en matière de développement de nouveaux armements. Donc, il faut dépenser mieux, étant convaincu que personne n'est prêt à croître considérablement, de façon substantielle, les budgets d'armement et de la défense. Donc, il faut dépenser mieux, ce qui devrait nous encourager à rechercher notamment ce niveau d'économie d'échelle entre puissances européennes. C'est une politique qui est en train de se développer. Un bon exemple de coopération est l'acquisition par un certain nombre d'États de l'avion A400M, donc l'Airbus A400M qui est une vraie merveille technologique et j'espère que des petits couacs qui se sont produits au cours des derniers mois pourront être surmontés. L'échec de ce projet serait fatal pour l'avenir de la coopération en matière d'armement.

[**Cédric Sangaletti**] Pourriez-vous éventuellement nous décrire le rôle de l'Organisation de l'armement de l'Europe occidentale, organe créé par le Groupe Armement de l'Europe occidentale?

[**Charles Goerens**] Ben, le rôle c'est notamment la promotion de la coopération. Arriver au niveau de bénéfice de l'économie d'échelle, faire en sorte que les sous investis dans le budget de la défense ne soient pas dilapidés aux quatre coins du monde. C'est ça la quintessence politique de cette démarche. Ce n'est pas une question seulement entre spécialistes militaires, mais c'est avant tout un projet politique qui permet aussi de thématiser un peu dans la transparence ce qui se fait au niveau de la défense. Ça n'a rien de répréhensible, au contraire, ça nous permet d'organiser notre défense à moindre coût.

## 6. Les opérations militaires menées par l'UEO

[**Cédric Sangaletti**] Alors, vous avez parlé de l'article VIII. Il faudra attendre 1987 et la guerre entre l'Iran et l'Iraq pour que l'UEO ait recours à l'article VIII du traité de Bruxelles qui vise les crises

extérieures à l'Europe et mette en place sa première opération concertée. Selon vous, ce recours est-il la conséquence tangible de la revitalisation de l'UEO et plus généralement, que retenez-vous de cette première opération?

**[Charles Goerens]** Ben, il fallait deux choses. Il fallait l'inscription dans le traité, notamment dans l'article VIII(3) que vous visez, et puis la volonté politique. Sans la réactivation, on n'aurait pas redécouvert la teneur de l'article VIII, d'ailleurs, qui auparavant n'avait jamais été mis à l'épreuve. Je crois que 1987 a été une bonne occasion pour manifester la solidarité des 7 États membres de l'Union de l'Europe occidentale qui étaient aussi l'embryon de la future défense européenne. Ce qui fait l'originalité de l'article VIII(3) c'est que le traité datant de 1954 permet à un nombre réduit de pays européens d'intervenir dans le hors-zone, fut-ce pour défendre la stabilité économique qui à l'époque était menacée par notamment le minage du golfe Persique.

**[Cédric Sangaletti]** Alors justement, certains experts affirment que l'opération navale de déminage Cleansweep, menée dans le golfe Persique à la fin des années 80, a mis en lumière la dépendance politique et opérationnelle des européens vis-à-vis des États-Unis et de l'OTAN. Qu'en pensez-vous?

**[Charles Goerens]** Ça c'était un secret de Polichinelle. C'était le cas en 1987, c'est encore le cas aujourd'hui et ce sera encore le cas dans 20 ans. À moins que l'Europe ne se ressaisisse et fasse un effort qui de mon point de vue ne serait pas partagé par l'opinion publique européenne. Je crois que l'Europe est plus présente que par le passé, l'Europe a une façon d'intervenir dans le monde qui associe à la défense purement militaire, l'action humanitaire, l'action de développement. L'Europe dispose d'une boîte à outils multiple, d'une panoplie de moyens permettant d'intervenir avec un concept basé sur la prévention des conflits et basé aussi sur l'inscription de ces actions dans une logique compatible avec le droit international. Il y a donc là des possibilités, mais il y a aussi des limites. Des limites qui ne sont pas la seule caractéristique de l'UEO, mais c'est aussi une caractéristique de l'OTAN. Si vous voulez découvrir les limites du droit international, il faut se rendre devant les fosses communes à Srebrenica.

**[Cédric Sangaletti]** Plus généralement, quel bilan tirez-vous des différentes opérations qui ont été menées par l'UEO entre 1987 et 2001, notamment dans le golfe Persique et la région des Balkans? Ont-elles contribué à la mise en place d'une véritable collaboration opérationnelle entre armées européennes?

**[Charles Goerens]** Mais bien entendu! Avant il n'y avait rien. L'entre tout et rien c'était un très bon début. Ce que peut aujourd'hui mettre à son actif l'Union européenne. Le fondement et les premiers pas gagnés au niveau de l'expérience se situent à l'époque que vous venez de mentionner.

**[Cédric Sangaletti]** Par contre, l'UEO n'est pas intervenue dans la région des Grands Lacs africains dans les années 90. En outre, lorsqu'elle intervient l'UEO semble se limiter à des opérations à faible intensité. Selon vous, à quoi cela est-il dû?

**[Charles Goerens]** Le mandat de l'Europe, de l'Union de l'Europe occidentale est défini par des missions de Petersberg. Ces missions prévoient des actions de défense, des actions, enfin toute action prévue et permise par le traité doit donc s'inscrire dans le principe, dans le respect des principes définis par les missions de Petersberg. Les missions de Petersberg prévoient le haut de gamme de la

défense et aussi le bas de gamme. *Peace-keeping* et *peace-enforcing*. Il y a des mondes qui séparent les deux. *Peace-enforcing*, c'est la guerre! C'est franchement la guerre. C'est le droit d'ingérence dans un pays, notamment dans le Balkans. Tout le monde était hésitant. Il y avait une paresse intellectuelle après, au lendemain de la guerre froide. Tout le monde était hésitant, on se racontait des histoires, d'ailleurs vraies, sur la nécessité de respecter les frontières, principe de l'inviolabilité des frontières. Tout cela relève du bon sens. Néanmoins, on a fait l'impasse sur une nouvelle génération de conflits qui se passe à l'intérieur des frontières. La plupart des conflits que nous connaissons depuis la fin de la guerre froide ce sont des conflits à l'intérieur des pays, des conflits intra-nationaux plutôt qu'internationaux. Et là, on doit tout découvrir. Il y a une stratégie à définir. L'Union de l'Europe occidentale n'était certainement pas encore suffisamment développée pour intervenir dans les zones que vous mentionnez, notamment dans la région des Grands Lacs. Et puis, si elle était intervenue, dans certains des aspects elle n'aurait pas été compatible avec le droit international. L'ONU, il faut le dire, a vraiment affiché sa faillite devant le génocide du Rwanda. Le Conseil de sécurité laissait crever dans l'indifférence générale des centaines de milliers de Tutsis. D'ailleurs, c'est l'un des conflits les plus dégueulasses que l'on peut mentionner et c'est aussi celui qui se rapproche le plus d'Auschwitz. Il se rapproche le plus d'Auschwitz parce qu'il y a les mêmes ingrédients qu'à Auschwitz. L'État parfaitement organisé, la conformité d'une très grande majorité de la population, des moyens de propagande assez puissants, Radio Télévision Mille Collines qui a incité à la haine, une indifférence du reste du monde... tout cela, autant de parallèles avec, sans dire que c'est la même chose, mais autant de parallèles avec ce qui s'est passé dans les années 40 en Europe. Donc, là, c'est une faillite que nous devons tous assumer. Je ne dirais pas qu'elle est attribuable en premier lieu à l'Union de l'Europe occidentale, mais l'Union de l'Europe occidentale c'est une organisation dirigée par des dirigeants de nos États nationaux qui ont fermé les yeux devant les drames qui se sont produits. J'ai mentionné il y a quelques instants Srebrenica, vous avez mentionné la région de la misère qui est loin d'être terminée dans la région des Grands Lacs... Je crois que ce qu'il faut mettre à l'actif de l'Europe c'est le fait qu'elle donne l'exemple à d'autres régions du monde d'imiter un peu son développement. L'Union africaine est calquée sur le modèle européen. La Commission de paix et de sécurité Addis-Abeba est calquée sur le modèle européen. C'est assez frappant de voir tous ces chantiers institutionnels se mettre en place en Afrique et dans quelle mesure ils s'inspirent du modèle européen. Alors nous, lorsque les autres s'inspirent de notre modèle, nous donnons lieu à des pannes de ratifications qui durent cinq, six ans. Donc, on pourrait mieux faire.

## 7. L'UEO et son Assemblée, bilan et perspectives

[**Cédric Sangaletti**] Alors, l'Assemblée de l'UEO a plusieurs fois changé son appellation pour prendre en 2008 le nom d'Assemblée européenne de sécurité et de défense. Dans ce cadre, comment voyez-vous l'avenir de l'Assemblée?

[**Charles Goerens**] Je crois qu'elle se distinguera par ses prises de position politiques. Elle a mis en exergue un peu ses forces qui résident notamment dans sa capacité d'analyse et de préparer des prises

de position très pertinentes sur les situations qui se posent dans le domaine de la défense et de la sécurité. Je crois que c'est ça son fond de commerce, son capital de confiance dont elle jouit. Pour le reste elle n'est pas maîtresse de son propre destin. Elle essaye de survivre. J'espère qu'elle réussira parce que si elle devait disparaître au vu des traités existants, qui constituent la base juridique de l'action de l'Union européenne, sa disparition donnerait lieu à un déficit de contrôle, donc à un déficit démocratique. Je crois que c'est une situation qu'il faut essayer de prévenir en essayant de trouver un modus vivendi entre le Parlement européen qui a quand même plus de références dans le traité qu'avant pour s'intéresser aux questions de défense. On ne peut pas isoler la démarche diplomatique qui est du domaine de l'Union européenne. La mission de l'Union européenne de coordonner les efforts en matière d'action humanitaire, en matière de coopération au développement des aspects de défense. Donc, le Parlement européen aussi est concerné. Mais, il a l'inconvénient de devoir constater que ses prérogatives en matière de contrôle de la défense européenne sont plus que médiocres et là, le traité de Bruxelles modifié qui reste toujours en vigueur et qui est la base juridique et l'existence même, qui explique l'existence même de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale peut se prévaloir de cette disposition pour asseoir son autorité notamment en matière de contrôle.

[**Cédric Sangaletti**] L'Assemblée souffre d'un déficit de notoriété auprès du public. Selon vous quelles en sont les raisons et quels pourraient être les remèdes?

[**Charles Goerens**] Écoutez, si l'Assemblée est responsable, si elle œuvre dans le sens du développement de l'identité européenne en matière de sécurité et de défense, en mettant l'accent sur la sécurité, et en faisant de la défense pratiquement l'exception absolue, il faut toujours essayer de prévenir les conflits, le meilleur conflit est celui qui n'a pas eu lieu, comme on ne parle jamais des conflits qui n'ont pas eu lieu, et les conflits qui n'ont pas eu lieu n'ayant pas de visibilité, il est évident que l'Assemblée ne peut qu'ennuyer le monde. Ce n'est pas un conflit prévenu qui va entrer dans le journal de 20h00. Qu'est-ce qui importe: ce qui défraye la chronique ou ce qui est politiquement responsable? J'opte pour la deuxième dimension.

[**Cédric Sangaletti**] Alors, suite aux élections européennes de juin 2009, vous quittez l'Assemblée de l'UEO pour siéger à nouveau au Parlement européen. Quels contacts entretiennent à l'heure actuelle les deux Assemblées? S'inscrivent-elles plutôt dans une logique de rivalité ou de coopération?

[**Charles Goerens**] Il y a des parlementaires européens qui aimeraient avoir des contacts corrects avec l'Assemblée de l'UEO. Le cadre des futures relations va être défini par, ou prédéfini par la commission constitutionnelle. Je parie sur le bon sens et j'espère qu'il pourra l'emporter.

[**Cédric Sangaletti**] Et que pensez-vous de la proposition de composer l'Assemblée de l'UEO non plus des membres de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, mais du Parlement européen?

[**Charles Goerens**] Je n'en pense pas que du bien. Et pour vous dire le fin fond de ma pensée, ça n'a pas de sens, parce qu'il faut placer les choses dans un cadre institutionnel unique. Alors, dans votre hypothèse, un nombre réduit de parlementaires européens se verrait attribuer les compétences de l'actuelle Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, ce qui priverait tous les autres d'avoir voix au chapitre, ça ne peut pas marcher comme ça. Le Parlement européen se prononce aussi sur l'euro, même si onze pays, à l'heure actuelle, ne font pas partie de l'Union économique et monétaire. Donc, je crois que les précédents sont là. Il faut toujours tendre vers la généralisation à des politiques, faire en sorte qu'elles puissent bénéficier à tout le monde, que chacun puisse y prendre sa part. Le statu

quo, de mon point de vue, doit être un statu quo évolutif tendant à rassembler tous les pays européens autour d'une même vision y compris dans le domaine de la sécurité et de la défense. Donc, de ce point de vue, je crois que créer deux statuts de députés à l'intérieur du Parlement européen est une chose à proscrire.

[**Cédric Sangaletti**] Dans quelle mesure l'Assemblée de l'UEO a-t-elle facilité les relations UEO, OTAN, Union européenne?

[**Charles Goerens**] Mais je crois que l'Union européenne, l'UEO...

[**Cédric Sangaletti**] Entre l'UEO, l'OTAN et l'Union européenne, donc les trois organisations.

[**Charles Goerens**] Oui, mis à part les quelques arrière-pensées qui sont toujours à l'origine de couacs entre l'Union européenne et... entre le Parlement européen, pardon, et l'Assemblée de l'Union européenne[[SCO7](#)], je crois que l'Union de l'Europe occidentale a été le moteur de la poursuite de l'intégration européenne en matière de défense. Tous les rapports qu'elle a faits dans ce sens, toutes les résolutions qu'elle a adoptées vont dans le sens d'un renforcement de cette identité. Et donc, je crois que de ce point de vue elle n'a rien à se reprocher, bien au contraire, elle peut être fière de l'acquis qu'elle peut céder à l'Union européenne et notamment pour tout ce qui a trait à l'effort d'explication, qui est extrêmement important si l'on veut que l'opinion publique partage aussi les convictions telles qu'esquissées par les quelques spécialistes en la matière. Pour le reste, je crois qu'il faut, avec la maturité politique qui caractérise les acteurs de part et d'autre, faire en sorte qu'un modus vivendi puisse faire coïncider, faire coexister, pardon, ces deux Assemblées, avec le rôle spécifique que chacun devrait jouer.

[**Cédric Sangaletti**] En guise de conclusion, selon vous, quels ont été les apports essentiels de l'UEO à la construction d'une politique européenne de sécurité et de défense?

[**Charles Goerens**] Je crois que son apport a été essentiel. Elle a réconcilié l'opinion publique avec les dirigeants dans le domaine de la défense. Elle a, de par sa fonction d'interface entre l'opinion publique et les milieux militaires et politiques au niveau de la défense, contribué à faire accepter l'idée d'une identité européenne en matière de défense. Je crois qu'elle a fait de ce point de vue un travail considérable. D'ailleurs, il suffit de voir les sondages d'Eurostat dans ce domaine pour constater que l'Union, au niveau de l'Union européenne, l'opinion publique n'est pas hostile au développement de cette identité européenne de défense. L'opinion européenne n'est certainement pas mue par le principe du va-t-en-guerre, mais elle veut vivre en sécurité, qui a d'ailleurs été le premier réflexe fédérateur de l'Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les premières coalitions qui se sont faites au niveau des États c'étaient des concepts portant notamment sur la défense, sur la sécurité. L'OTAN, l'Union de l'Europe occidentale ont été antérieures au Marché commun.

[**Cédric Sangaletti**] Monsieur Goerens, ici se termine cette interview. Je vous remercie vivement de votre témoignage.

[**Charles Goerens**] C'est moi qui vous remercie.